

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 578

9 novembre 1996

SOMMAIRE

Acacia Consulting, S.à r.l., Luxembourg	27727	Merrill Lynch Equity / Converible Series, Sicav, Luxembourg	27701, 27703
AIRED, Arab International Real Estate Development S.A., Luxembourg	27738	Mirto S.A., Luxembourg	27705, 27706
Anfico Holding S.A., Luxembourg	27739	Novy S.A., Luxembourg	27741
Axilos S.A., Luxembourg	27736	OFILUX, Omnium Financier Luxembourgeois S.A., Luxembourg	27706
B.A.P. Eurospan - Luxembourg, S.à r.l., Strassen	27731	Operspec S.A. Holding, Luxembourg	27742
Bolderberg Invest S.A., Luxembourg	27739	Pneu Service, S.à r.l., Lamadelaine	27710
Bora Holding S.A., Luxembourg	27738	Pontet Holding S.A., Luxembourg	27741
B.R.P. S.A., Body Repair Products, Luxembourg	27722	Profin Holding S.A., Luxembourg	27744
(Les) Cerisiers S.A., Luxembourg	27734	Promaction S.A., Luxembourg	27703, 27705
C'est Tout Com' S.A., Luxembourg	27728	Publi Europe, Luxembourg	27711
Ditco Participations S.A., Luxembourg	27740	Re De Co Holding S.A., Luxembourg	27710
Euclid Investments S.A., Luxembourg	27742	Rocher Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27711
Euro Synergies Founder S.A., Luxembourg	27736	Sailor, Luxembourg	27711
Euro Synergies Investment, Euro Synergies Founder S.A. & Cie, Euro Synergies Investment S.C.A., Luxembourg	27737, 27717	Sakura Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	27711
Faber, S.à r.l., Soleuvre	27720	Sarcos S.A., Luxembourg	27711
Fédération Luxembourgeoise des Ascensoristes, A.s.bl., Luxembourg	27744	Say Holding S.A., Luxembourg	27711
Fevag S.A., Luxembourg	27738	Schiltz-Immo, S.à r.l., Altwies	27712
Fibavco S.A., Luxembourg	27701	Schiltz-Procon S.A., Altwies	27712
Foncière et Commerciale de Lutèce S.A., Luxbg	27700	Schiltz-Promotion, S.à r.l., Altwies	27712
Fondation Henri Pensis, Luxembourg	27701	Secap S.A., Luxembourg	27712
Friture Irène S.A., Bertrange	27708	Siaca S.A., Luxembourg	27712
Gefip Europe Quantitatif S.A., Luxembourg	27700	Simon-Diasol Opérations S.A., Luxembourg	27713
Gepe Invest S.A., Luxembourg	27708	Skylease S.A., Luxembourg	27712
Gibson S.A., Luxembourg	27708	Société Anonyme Montparlais S.A., Luxembourg	27741
Groupe Indosuez Funds, Sicav, Luxembourg	27709	Société Européenne de Banque, Luxembourg	27713
Hatton Wood S.A., Luxembourg-Kirchberg	27709	Société Luxembourgeoise de Diffusion, S.à r.l.	27714
High Tech Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27709	Sofinex S.A., Luxembourg	27713
Hotel Promotion Holding S.A., Luxembourg	27709	Solutex S.A., Luxembourg	27714
Immobilière Nora, S.à r.l., Luxembourg	27709	Suez Asia Equity Associates S.C.A., Luxembourg	27714
Implats Luxembourg S.A., Luxembourg	27707	Suez Asia Equity Management S.A., Luxembourg	27715
Infosec S.A., Luxembourg	27740	(La) Statue de la Liberté, S.A.H., Luxembourg	27726
Intabex Holdings Worldwide, Luxembourg	27710	Steel Partners, Luxembourg	27715
Interdrinks S.A., Luxembourg	27708	Strata Holding S.A., Luxembourg	27740
Intergest International S.A., Luxembourg	27732	Sylva Finance S.A.H., Luxembourg	27740
International Capital Investments Company S.A., Luxembourg	27708	Tervico S.A., Bereldange	27715
International Food Invest S.A., Luxembourg	27714	Tokyo Pacific Holdings S.A., Sicaf, Luxembourg	27743
International Participation Circle Holding S.A., Luxembourg	27735	Trief Corporation S.A., Luxembourg	27706
International Tobacco Investments Ltd S.A., Luxbg	27710	United Industries Holding S.A., Luxembourg	27738
Intourist Benelux, S.à r.l., Luxembourg	27733	United Trading Consultants Lux, Luxembourg	27715
Intrainvest S.A., Luxembourg	27716	Usine de Wecker, S.à r.l., Grevenmacher	27716
Isis, Sicav, Luxembourg	27720	Velar Holding S.A., Luxembourg	27742
Jafer S.A., Luxembourg	27739	Vesper, Sicav, Luxembourg	27715, 27716
Japan Diversified Fund S.A., Luxembourg	27742	Visitronics International S.A., Luxembourg	27741
Jupiter S.A., Luxembourg	27735	Vitonet, S.à r.l., Luxembourg	27717
J.V.M., S.à r.l., Wickrange	27733	Vitosec S.A., Luxembourg	27717
Kandi S.A.H., Luxembourg	27718	Vivier S.A.H., Luxembourg	27717
Key Job S.A., Luxembourg	27733	Westfalenbank International S.A., Luxembourg	27718
Krasaro S.A., Luxembourg	27721	WSP Invest, Luxembourg	27718
Labmed Holding S.A., Luxembourg	27734	Yema Management, Luxembourg	27718
Lambdalux Immobilière S.A., Luxembourg	27734	Yrenee S.A., Luxembourg	27717
Max S.A., Luxembourg	27737	Zodiara Holding S.A., Luxembourg	27717, 27718
M & C Investments S.A., Luxembourg	27735		

FONDATION HENRI PENSIS.

Siège social: Luxembourg, Villa Louvigny, Parc de la Ville de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg représenté par le Ministre de la Culture, Madame Erna Hennicot-Schoepges, demeurant à Walferdange, et le Ministre du Budget, Monsieur Marc Fischbach, demeurant à Mersch, à ce autorisé par la loi du 19 avril 1996 autorisant le Gouvernement à participer comme membre fondateur, à accorder une aide financière annuelle à la FONDATION HENRI PENSIS et modifiant la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;

2) LES AMIS DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU LUXEMBOURG, association sans but lucratif, avec siège social à Luxembourg, représentée par son président Monsieur Jean Nosbaum, demeurant à Heisdorf;

3) SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES, société anonyme, avec siège au château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, représentée par Monsieur Roland Jaeger, secrétaire général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir établi par Monsieur Romain Bausch, directeur général, en date du 4 juin 1996, ci-annexé.

Lesquels comparants ont déclaré qu'ils entendent présentement créer une Fondation dénommée FONDATION HENRI PENSIS conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations, dont les statuts sont fixés comme suit:

Chapitre I^{er}.- Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. La Fondation prend la dénomination de FONDATION HENRI PENSIS.

Art. 2. Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Art. 3. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Objet

Art. 4. La Fondation a pour objet la gestion et la promotion de l'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU LUXEMBOURG. La Fondation a pour mission de développer le niveau et la renommée internationale de cette formation et de renforcer, par celle-ci, l'image culturelle du Grand-Duché à l'étranger, ce par des concerts publics et par des émissions de radio et de télédiffusion ainsi que par tous supports sonores et audiovisuels.

Art. 5. L'orchestre philharmonique du Luxembourg reprend le personnel de l'ancien orchestre RTL. Il a la vocation d'être un orchestre symphonique de haut niveau international dont les musiciens sont recrutés par concours international et le chef choisi par une procédure de sélection internationale.

Chapitre III.- Patrimoine

Art. 6. Au moment de sa constitution la Fondation reçoit les apports suivants:

a) de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg: dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois en espèces, sans préjudice des autres contributions résultant des dispositions de la loi du 19 avril 1996,

b) de la part de LES AMIS DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU LUXEMBOURG: trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois en espèces,

c) de la part de la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES: dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois en espèces, représentant le versement d'une première tranche fixe d'un engagement global sur cinq ans consistant à contribuer pendant les quatre années subséquentes un montant annuel maximum de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois au financement des tournées et des concerts donnés par l'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU LUXEMBOURG à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg,

apports dont la Fondation sera titulaire dès que l'arrêté grand-ducal d'approbation des présents statuts aura été notifié.

Art. 7. Les recettes de la Fondation consistent dans:

a) les revenus produits par les activités de la Fondation;

b) les intérêts et revenus provenant de la gestion du patrimoine de la Fondation;

c) les dons et legs, subsides et subventions de toutes sortes que la Fondation pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la loi du 21 avril 1928;

d) les contributions financières allouées à charge du budget de l'Etat à titre de participation aux frais de fonctionnement des activités de la Fondation en vertu des dispositions de la loi du 19 avril 1996.

Chapitre IV.- Administration

Art. 8. Le conseil d'administration de la Fondation se compose de neuf membres au plus, à savoir:

- cinq administrateurs désignés par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg,

- un administrateur désigné par LES AMIS DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU LUXEMBOURG,

- un administrateur désigné par la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES durant la période de ses apports, lequel siègera durant la même période, et

- les autres administrateurs cooptés par le conseil d'administration.

Art. 9. Les administrateurs ont un mandat de trois ans renouvelable. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le remplaçant est désigné ou choisi comme le fut l'administrateur auquel il est appelé à succéder et dont il termine le mandat. Les mandats des administrateurs sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération.

Art. 10. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents.

Les séances du conseil sont présidées par le président, à son défaut par un vice-président, et, en leur absence, par l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre un secrétaire.

Le chef d'orchestre titulaire et le(s) directeur(s) de l'orchestre sont convoqués, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration pour les points de l'ordre du jour qui sont de leur compétence.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent, mais au moins une fois tous les trois mois, au lieu indiqué dans les avis de convocation. Ceux-ci renseignent l'ordre du jour et sont signés par le président, et, en son absence, par un vice-président.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur absent peut donner, même par correspondance (lettre, télégramme, télex, télécopie) mandat à un de ses collègues pour le représenter aux délibérations du conseil, un même membre ne pouvant représenter plus d'un seul de ses collègues. Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont inscrits dans un registre spécial et signés par celui qui a présidé la séance et un deuxième administrateur ou le secrétaire. Des copies ou extraits sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur et le secrétaire.

Chapitre V.- Les pouvoirs du Conseil

Art. 12. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour réaliser son objet; il décide tous actes d'administration, de disposition et de gestion. L'engagement et le licenciement du chef d'orchestre et des autres membres du personnel musical et administratif sont notamment de son ressort.

Art. 13. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Fondation à une ou plusieurs personnes nommées par lui et confier des mandats.

Art. 14. La Fondation est engagée dans toutes les affaires civiles et administratives par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice de délégations générales ou particulières décidées par le conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration peut instituer des comités ou des commissions dont il détermine la composition, les tâches et les pouvoirs.

Chapitre VII.- Comptes et budget

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Avant le premier décembre de chaque année, le conseil d'administration arrête le budget pour l'année à venir.

Les comptes de la Fondation sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

A la clôture de l'exercice, le conseil d'administration établit un bilan et un compte de profits et pertes.

Un réviseur d'entreprises, désigné par le Gouvernement en conseil sur proposition du conseil d'administration, est chargé de contrôler les comptes de la Fondation. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat a une durée d'un an renouvelable. Sa rémunération est à charge de la Fondation. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 février. Sans préjudice des dispositions de l'article 34 de la loi du 21 avril 1928, le conseil d'administration présente au Gouvernement, pour le 1^{er} mars au plus tard, les comptes de l'exercice écoulé, accompagnés du rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de la Fondation ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

Chapitre VIII.- Modification des statuts

Art. 17. Toute modification des statuts est arrêtée par le conseil d'administration statuant à la majorité simple des membres qui le composent; elle n'entre en vigueur qu'après avoir été approuvée par arrêté grand-ducal.

Chapitre IX.- Divers

Art. 18. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts sont régies conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

Art. 19. Au cas où la Fondation viendrait à disparaître, les actifs nets de la Fondation seront transférés à une association sans but lucratif ou à une fondation, qui poursuivra au Grand-Duché de Luxembourg une activité de promotion ou de soutien d'une formation musicale.

Désignations des administrateurs

A la suite de l'acte de déclaration sont désignés comme administrateurs:

Par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg:

1. Monsieur Adrien Meisch, ambassadeur, demeurant à Luxembourg;
2. Monsieur Guy Dockendorf, chargé de la Direction du Ministère de la Culture, demeurant à Diekirch;
3. Monsieur Jean Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg;
4. Monsieur Norbert von Kunitzki, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;
5. Monsieur Jean-Eloi Olinger, inspecteur des finances, demeurant à Luxembourg.

Par LES AMIS DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU LUXEMBOURG, association sans but lucratif:

6. Monsieur Jean NOSBAUM, président de l'association, demeurant à Heisdorf.

Par la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES, société anonyme:

7. Monsieur Romain Bausch, directeur général, demeurant à Mamer.

L'adresse de la fondation est fixée à la Villa Louvigny, Parc de la Ville, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Hennicot-Schoepges, M. Fischbach, R. Jager, J. Nosbaum, R. Neuman.

Nous Jean par la Grâce de Dieu Grand-Duc de Luxembourg Duc de Nassau

Vu la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Vu la déclaration faite par les fondateurs plus amplement qualifiés dans l'acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 1996, en vue de créer une fondation.

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil.

Arrêtons:

Art. 1^{er}. La création de la fondation dénommée FONDATION HENRI PENSIS, avec siège à Luxembourg, faisant l'objet de la déclaration reçue par acte du notaire Reginald Neuman en date du 5 juin 1996, est approuvée.

Art. 2. Les statuts de la fondation précitée, arrêtés dans le même acte notarié, sont approuvés.

Art. 3. Les prescriptions des articles 27 à 43 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont à observer.

Art. 4. Les comptes et le budget sont à transmettre chaque année dans les deux mois de la clôture de l'exercice à Notre Ministre de la Justice.

Art. 5. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Château de Berg, le 16 septembre 1996,

(s) Jean

Le Ministre de la Justice,

Signé: M. Fischbach.

Pour expédition conforme
pour le Ministre de la Justice
Signature

Attaché de Gouvernement

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1996, vol. 93S, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite FONDATION HENRI PENSIS, sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1996.

R. Neuman.

(36985/226/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 1996.

FONDATION HENRI PENSIS.

Siège social: Luxembourg, Villa Louvigny, Parc de la Ville de Luxembourg.

Extrait de la décision du conseil d'administration du 5 juin 1996

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de coopter comme administrateurs:

- Monsieur François Colling, membre de la Cour des comptes européenne, demeurant à Esch-sur-Alzette; et

- Monsieur Raymond Kirsch, directeur général de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Steinsel.

Signé: A. Meisch, G. Dockendorf, J. Hoss, N. von Kunitzki, J.-E. Olinger, J. Nosbaum, R. Bausch.

Luxembourg, le 5 juin 1996.

Pour extrait conforme
G. Dockendorf J. Hoss
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1996, vol. 485, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36986/226/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 1996.

GEPE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 41.151.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Signature.

(31583/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FONCIERE ET COMMERCIALE DE LUTECE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 36.273.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31575/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FRITURE IRENE, Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 14A, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 53.502.

Procès-verbal de l'assemblée statutaire

L'assemblée, à l'unanimité, ratifie la nomination de Madame Heinerscheid-Tock Nicole en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Hoffmann-Heinerscheid Marie-Jeanne.

Suite à cette nomination, la société est gérée par un conseil d'administration composé de 3 administrateurs:

1. Monsieur Gustave Heinerscheid, commerçant, demeurant à L-3314 Bergem, 1, rue des Champs;
2. Monsieur Romain Hoffmann, commerçant, demeurant à L-8058 Bertrange, 14A, rue de la Fontaine;
3. Madame Nicole Tock, employée, épouse de Monsieur Gustave Heinerscheid, demeurant à L-3314 Bergem, 1, rue des Champs.

Bertrange, le 12 août 1996.

Le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1996, vol. 303, fol. 94, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(31576/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

MERRILL LYNCH EQUITY / CONVERTIBLE SERIES,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.815.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MERRILL LYNCH EQUITY / CONVERTIBLE SERIES, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 69, route d'Esch, Luxembourg (the «Corporation»), incorporated in Luxembourg on the 24th July, 1987, the Articles of Incorporation of which were amended on 7th April, 1989, 12th January, 1990, 21st November, 1991, 28th September, 1992, 27th August, 1993 and 24th February, 1995 published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 14th September, 1987, 4th September 1989, 2nd May, 1990, 6th January, 1992, 6th January, 1993, 4th October, 1993 and 12th April, 1995.

The meeting was presided over by Mrs Romaine Stecker, bank employee, residing in Mondorf-les-Bains, who appointed as secretary Mrs Eliane Dosé, bank employee, residing in Itzig,

The meeting elected as scrutiner Ms Geneviève Sainlez, bank employee, residing in Arlon.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

1. Convening notices have been sent to registered shareholders by registered letters on 9th August, 1996 and were published in the Luxemburger Wort, the Financial Times and in the Mémorial C, number 467 of 19th September 1996.

2. The shareholders and the number of shares held by each of them are registered in an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented, by the members of the board of the meeting and by the undersigned notary, showing that of the 126,229,936 shares representing the whole corporate capital, 119,659,310 shares are represented at the meeting.

Such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes and be registered with this deed.

The meeting having been duly convened and a quorum of fifty per cent of the shares outstanding having been reached, the shareholders may validly decide on the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval to change the fiscal year end from May 31st to August 31st, beginning as of the fiscal year starting June 1, 1996, and decision to extend the transitory fiscal year from June 1, 1996 to August 31, 1997.

2. Amendment of Article 25 to reflect such change and of Article 10 to set the AGM to the second Friday in December, for the first time in 1997.

3. Amendment of Article 20 to increase the minimum sizes of the Company's, respectively of its Portfolios, assets (presently at USD 10 million, respectively to USD 3 million) to be terminated or merged by decision of the Directors in certain cases, so as to allow such decision(s) upon the assets of the Company falling for 30 consecutive days below USD 25 million or the assets of a Portfolio falling for such duration below USD 15 million.

After having considered the items on the agenda the general meeting has taken the following resolutions:

1) Resolved to change the fiscal year end from 31st May to 31st August, beginning as of the fiscal year started on 1st June, 1996 and to extend the current fiscal year so as to end on 31st August one thousand nine hundred and ninety-seven (1997).

This resolution has been adopted by 118,938,834 shares voting in favour and 720,476 shares voting against.

2) Resolved to amend Article 25 of the Articles to read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on 1st September and shall terminate on 31st August of the subsequent year. The accounting year started on 1st June, 1996 shall end on 31st August one thousand nine hundred and ninety-seven.»

3) Resolved to amend the first paragraph of Article 10 of the Articles so as to replace in lines 3 and 4 the words «on the last Friday in the month of September» by the words «on the second Friday in the month of December».

4) Resolved that the next annual ordinary general meeting shall be held in December, 1997.

These resolutions have been adopted by 118,722,487 shares voting in favour and 936,823 shares voting against.

5) Resolved to amend Article 20, sixth paragraph so as to replace the words «less than 10 million US Dollars» by the words «less than twenty-five (25) million US Dollars» and to replace the words «less than 3 million US Dollars» by the words «less than fifteen (15) million US Dollars».

This resolution has been adopted by 118,353,280 shares voting in favour and 1,306,030 shares voting against.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed.

Evaluation of costs

The above-named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of the notary, which fall to be paid by the Corporation as a result of this deed, amount approximately to 75,000.- Luxembourg francs.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that at the request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any difference between the English and the French texts, the English text will be binding.

Whereof the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MERRILL LYNCH EQUITY / CONVERTIBLE SERIES, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 69, route d'Esch à Luxembourg (la «Société»), constituée à Luxembourg, le 24 juillet 1987, dont les statuts ont été modifiés les 7 avril 1989, 12 janvier 1990, 21 novembre 1991, 28 septembre 1992, 27 août 1993 et 24 février 1995, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations des 14 septembre 1987, 4 septembre 1989, 2 mai 1990, 6 janvier 1992, 6 janvier 1993, 4 octobre 1993 et 12 avril 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Romaine Stecker, employée de banque, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire, Madame Eliane Dosé, employée de banque, demeurant à Itzig,

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Geneviève Sainlez, employée de banque, demeurant à Arlon.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Un avis de convocation a été envoyé par lettres recommandées le 9 août 1996 aux actionnaires nominatifs et a été publié au Luxemburger Wort, au Financial Times et au Mémorial C, numéro 467 du 19 septembre 1996.

2. Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, de laquelle il résulte que sur les 126.229.936 actions représentatives de l'intégralité du capital social, 119.659.310 actions sont représentées. Cette liste de présence et les procurations demeureront jointes à l'original du présent acte, et seront enregistrées avec celui-ci.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de cinquante pour cent des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation d'un changement de la fin de l'exercice social de façon à se terminer le 31 août au lieu du 31 mai, à compter de l'exercice social ayant débuté le 1^{er} juin 1996 et décision d'étendre l'exercice social de transition du 1^{er} juin 1996 au 31 août 1997.

2. Modification de l'article 25 des statuts pour tenir compte de cette modification et de l'article 10 pour fixer l'assemblée générale annuelle au deuxième vendredi du mois de décembre, pour la première fois en 1997.

3. Modification de l'article 20 pour augmenter la taille minimale des actifs de la Société, respectivement d'un Portefeuille (à présent 10 millions de dollars US respectivement 3 millions de dollars US) pour y mettre fin ou les fusionner par décision du Conseil d'administration dans certains cas, de façon à permettre que de telles décisions soient prises lorsque les actifs de la Société tomberont pendant 30 jours consécutifs en dessous de 25 millions de dollars US ou si les actifs d'un Portefeuille tomberont pour ce laps de temps en dessous de 15 millions de dollars US.

Après avoir délibéré sur l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1) Décidé de modifier l'exercice social pour se terminer le 31 août au lieu du 31 mai à compter de l'exercice social ayant débuté le 1^{er} juin 1996 et décide d'étendre l'exercice social en cours de façon à ce qu'il se termine le 31 août mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

Cette résolution a été adoptée par 118.938.834 voix pour et 720.476 voix contre.

2) Décidé de modifier l'article 25 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commencera le premier septembre et se terminera le 31 août de l'année suivante. L'exercice social qui a débuté le 1^{er} juin 1996 se terminera le 31 août mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).»

3) Décidé de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts pour y remplacer aux lignes 3 et 4 les mots «le dernier vendredi du mois de septembre» par les mots «le deuxième vendredi du mois de décembre».

4) Décidé que la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en décembre 1997.

Ces résolutions ont été adoptées par 118.722.487 voix pour et 936.823 voix contre.

5) Décidé de modifier l'article 20, sixième alinéa des statuts, pour remplacer les mots «inférieurs à 10 millions de dollars» par les mots «inférieurs à vingt-cinq (25) millions de dollars US» et de remplacer les mots «inférieurs à 3 millions de dollars» par les mots «inférieurs à quinze (15) millions de dollars US».

Cette résolution a été adoptée par 118.353.280 voix pour et 1.306.030 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée après signature du présent procès-verbal.

Estimation des frais

Les comparants ci-dessus déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges du notaire qui pourraient incomber à la Société, en raison du présent acte, sont estimés à environ 75.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Stecker, E. Dosé, G. Sainlez, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1996, vol. 93S, fol. 65, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

P. Frieders.

(37468/212/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1996.

MERRILL LYNCH EQUITY / CONVERTIBLE SERIES,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

P. Frieders.

(37469/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1996.

PROMACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.061.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize octobre.

Au siège social de la société ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée PROMACTION S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 47.061, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Laquelle société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 258 du 30 juin 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés en date du 19 septembre 1996, par un acte reçu par devant le même notaire Delvaux, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Lus Hansen, master of science in international banking and finance, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Lorenzo Raffaghello, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Réduction du capital social de son montant actuel de ITL 3.560.000.000,- (trois milliards cinq cent soixante millions de liras italiennes) à ITL 1.060.000.000,- (un milliard soixante millions de liras italiennes), par réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social et par remboursement aux actionnaires d'un montant de ITL 2.500.000.000,- (deux milliards cinq cents millions de liras italiennes), le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

3) Modification afférente des premier, troisième et cinquième alinéas de l'article 5 des statuts, pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 1.060.000.000,- (un milliard soixante millions de liras italiennes), représenté par 356 (trois cent cinquante-six) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. Troisième alinéa. Le capital autorisé est pendant la durée telle que prévue ci-après, de ITL 100.000.000.000,- (cent milliards de liras italiennes), qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. Cinquième alinéa. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période prenant fin le 19 septembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital autorisé avec ou sans primes d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines liquides et immédiatement disponibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital social de la société.

Deuxième résolution

Dans le but d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures, l'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social de son montant actuel de ITL 3.560.000.000,- (trois milliards cinq cent soixante millions de liras italiennes) à ITL 1.060.000.000,- (un milliard soixante millions de liras italiennes) et ce par réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social et par remboursement aux actionnaires d'un montant total de ITL 2.500.000.000,- (deux milliards cinq cents millions de liras italiennes). Le remboursement aux actionnaires ne peut intervenir que dans les limites du temps prévu par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide à la suite de la résolution qui précède de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 1.060.000.000,- (un milliard soixante millions de liras italiennes), représenté par 356 (trois cent cinquante-six) actions sans désignation de valeur nominale. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est pendant la durée telle que prévue ci-après, de ITL 100.000.000.000,- (cent milliards de liras italiennes), qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 septembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur, Directeur, Fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
 Signé: J. Seil, L. Hansen, L. Raffaghello, J. Delvaux.
 Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 1996, vol. 828, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 1996. J. Delvaux.
 (38063/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

PROMACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 R. C. Luxembourg B 47.061.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 1996. J. Delvaux.
 (38064/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

MIRTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 39.524.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRTO S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, R.C. Luxembourg numéro B 39.524, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 321 du 27 juillet 1992.

La séance est ouverte à quatorze heures (14.00) sous la présidence de Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de cent cinquante-huit mille U.S. dollars (USD 158.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille U.S. dollars (USD 200.000,-) à quarante-deux mille U.S. dollars (USD 42.000,-), représentée par quatre cent vingt (420) actions de cent U.S. dollars (USD 100,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence de cent cinquante-huit mille U.S. dollars (USD 158.000,-), pour le ramener de son montant actuel de deux cent mille U.S. dollars (USD 200.000,-) à quarante-deux mille U.S. dollars (USD 42.000,-), représentée par quatre cent vingt (420) actions de cent U.S. dollars (USD 100,-) chacune.

Cette réduction est réalisée par l'annulation de mille cinq cent quatre-vingts (1.580) actions d'une valeur nominale de cent U.S. dollars (USD 100,-) chacune, détenues par la société anonyme CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg.

La société CREGELUX S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 octobre 1996, déclare être d'accord pour annuler purement et simplement mille cinq cent quatre-vingts (1.580) actions dont elle est propriétaire.

L'assemblée générale confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour procéder à l'exécution de la présente résolution et notamment pour annuler les mille cinq cent quatre-vingts (1.580) actions et opérer le remboursement de cent cinquante-huit mille U.S. dollars (USD 158.000,-).

Deuxième résolution

A la suite de la réduction du capital, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille U.S. dollars (USD 42.000,-), représenté par quatre cent vingt (420) actions de cent U.S. dollars (USD 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, sont estimés à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, la réduction du capital est évaluée à cinq millions seize mille cinq cents francs luxembourgeois (5.016.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures trente-cinq (14.35).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Birchen, C. Wald, J.-P. Rosen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 1996, vol. 499, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 octobre 1996.

J. Gloden.

(38048/213/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

MIRTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 octobre 1996.

J. Gloden.

(38049/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 1996.

OFILUX, OMNIUM FINANCIER LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 1.264.

TRIEF CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.162.

PROJET DE FUSION

OMNIUM FINANCIER LUXEMBOURGEOIS, en abréviation OFILUX, dont le siège social est au 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1.264 (Ladite Société sera désignée au cours des présentes par «société absorbée»).

TRIEF CORPORATION S.A., dont le siège social est au 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.162 (Ladite société sera désignée au cours des présentes par «société absorbante»).

La société absorbée et la société absorbante reprises sous la dénomination «Les sociétés fusionnantes», sont chacune organisées et existent en tant que «Société Anonyme» en accord avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En 1996, avec effet le 1^{er} octobre 1996, OFILUX et TRIEF CORPORATION S.A. décident de fusionner. Cette fusion se fait par apport de OFILUX, la société absorbée, à la société TRIEF CORPORATION S.A., la société absorbante.

Il s'agit de regrouper les activités complémentaires des sociétés fusionnantes de manière à ne plus former qu'une seule entité exerçant son activité à Luxembourg.

Les conseils d'Administration des sociétés fusionnantes ont approuvé le projet de fusion et entendent le mettre en application en date du 1^{er} octobre 1996.

Les termes et conditions de la fusion ont été définis comme suit:

1) La date à laquelle ont été arrêtés les comptes des sociétés utilisés pour établir les conditions de l'opération est le 30 septembre 1996.

2) La société OFILUX fait apport à TRIEF CORPORATION S.A. de toute la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, tant mobiliers qu'immobiliers, sans exception ni réserve, tels que le tout existait au 30 septembre 1996.

3) Le représentant de la société OFILUX certifie que le détail du passif est sincère, qu'il n'existait dans la société absorbée, à la date sus-visée du 30 septembre 1996, aucun autre passif révélé et non comptabilisé, plus spécialement que la société est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites en temps utile.

4) Comme conséquence de l'absorption, la société absorbante sera tenue de prendre en charge la totalité du passif de la société absorbée existant au jour de la réalisation de la fusion, ainsi que les frais et charges de dissolution de ladite société absorbée.

5) Suite à la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes ses actions seront détruites. Les actionnaires de la société absorbée deviennent, de plein droit, actionnaires de la société absorbante.

6) Tant pour ce qui concerne la «Société absorbante» que pour la «Société absorbée», les présents apports sont faits sous les charges, garanties et conditions d'usage et de droits en pareille matière.

7) La rémunération des apports a été déterminée comme suit:

L'estimation totale des biens et droits mobiliers et immobiliers ci-dessus apportés,

s'élève à la somme de LUF 1.557.759.231,-

Le passif pris en charge s'élève à LUF 12.892.164,-

Balance faite, la valeur nette des biens et droits

ressort à la somme de: LUF 1.544.867.067,-

En rémunération de cet apport, la société absorbante devrait émettre à titre d'augmentation de capital 600 actions nouvelles au nominal de LUF 1.000.000,-.

L'augmentation de capital sera de LUF 600.000.000,-, représentée par 600 actions et portant le capital social à LUF 2.400.000.000,-, divisé en 2.400 actions de LUF 1.000.000,-.

En conséquence de ce qui précède:

Les 600 actions seront réparties entre les actionnaires de la société absorbée, à raison de 3 actions de la société absorbante pour 2.600 actions de la société absorbée.

La prime de fusion, quant à elle, s'élèvera à LUF 566.535.318,-.

Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires et seront assimilées aux actions anciennes.

Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, en sorte que les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition.

8) Pour toutes les autres dispositions, la loi du 10 août 1915 ainsi que la loi du 7 septembre 1987 sont d'application.

Approuvé par le Conseil de OMNIUM FINANCIER LUXEMBOURGEOIS, en abréviation OFILUX et de TRIEF CORPORATION S.A.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

OFILUX, OMNIUM FINANCIER LUXEMBOURGEOIS

J.-M. Janodet

Président

TRIEF CORPORATION S.A.

J. Bodoni, G. Kettmann, G. Baumann

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1996, vol. 486, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38519/006/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 1996.

IMPLATS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 17.674.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31593/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

IMPLATS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 17.674.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le vendredi 30 août 1996:

- les comptes au 30 juin 1996 sont approuvés à l'unanimité, ainsi que la répartition suivante des bénéfices:

i) paiement d'un dividende: USD 1.440.000,-

ii) transfert à la réserve légale: USD 50.000,-

- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats respectifs au 30 juin 1996;

- Monsieur Jacobus Petrus Möller, directeur financier, c/o 6 Hollard Street, Johannesburg 2001, Afrique du Sud est nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} juillet 1996;

- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 30 août 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31594/631/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

GEFIP EUROPE QUANTITATIF, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.100.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 28 juin 1996

Nomination d'un administrateur

Le conseil d'administration reçoit la démission de M. Jean Peynichou, le 25 juin 1996, en tant qu'administrateur de la Société. Le conseil d'administration remercie M. Peynichou pour sa précieuse collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration propose de nommer M. Charles Hamer, directeur général adjoint, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, pour poursuivre et achever le mandat de M. Jean Peynichou venant à échéance lors de la prochaine AGO du 7 mai 1997.

Pour copie conforme
Signature
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31578/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

GIBSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
R. C. Luxembourg B 44.735.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(31584/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

GROUPE INDOSUEZ FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.207.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie de résolution circulaire le 4 juillet 1996

En date du 4 juillet 1996, le conseil d'administration de la société susmentionnée a décidé d'acter la démission de Messieurs Rainer Frenz et Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'administrateurs de la société et de coopter en remplacement de Monsieur Rainer Frenz, Monsieur Alain Seugé et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 1997. La cooptation sera ratifiée par cette assemblée.

Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31585/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

INTERDRINKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 30, rue Adolphe.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Signature.

(31597/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

INTERNATIONAL CAPITAL INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 38.612.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31598/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

HATTON WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 40.622.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(31586/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

HIGH TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.726.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

HIGH TECH HOLDING S.A.
Signature

(31587/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

HOTEL PROMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 14.212.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(31590/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

HOTEL PROMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 14.212.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 août 1996 que le mandat des administrateurs sortants, M. Albert Abela, Mme Barbel Abela et M. Riad Haddad, ainsi que celui du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG, ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31591/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

IMMOBILIERE NORA, Société à responsabilité limitée.

Au capital social de ITL 23.000.000.000,-.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 41.182.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 569 du 4 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 162 du 15 avril 1993, en date du 28 février 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 322 du 3 septembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

IMMOBILIERE NORA, S.à r.l.
Signature

(31592/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 13.069.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(31595/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

INTABEX HOLDINGS WORLDWIDE.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 13.069.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 8 août 1996:

- les comptes annuels au 31 mars 1996 sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 mars 1996;
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 8 août 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.
(31596/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.512.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(31599/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PNEU SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 14.680.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PNEU SERVICE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(31650/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

RE DE CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.410.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juillet 1996

Il en résulte que:

- Monsieur Giorgio Scelsi, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano, est nommé Fondé de Pouvoir avec signature individuelle.

Pour réquisition-inscription
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.
(31657/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

PUBLI EUROPE.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 33.068.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31656/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

ROCHER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 31.411.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(31658/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SAILOR.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 41.449.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31659/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.266.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 484, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks
Notaire

(31660/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SARCOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.022.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SARCOS S.A.
BANQUE INDOSUEZ
LUXEMBOURG

Signature

(31661/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SAY HOLDING.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 42.242.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31662/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SCHILTZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 36.863.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1996, vol. 303, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altwies, le 5 septembre 1996.

SCHILTZ-IMMO, S.à r.l.

(31663/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SCHILTZ-PROCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 45.867.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1996, vol. 303, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altwies, le 5 septembre 1996.

SCHILTZ-PROCON S.A.

(31664/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SCHILTZ-PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 40.500.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1996, vol. 303, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altwies, le 5 septembre 1996.

SCHILTZ-PROMOTION, S.à r.l.

(31665/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SECAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(31666/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SIACA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(31668/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SKYLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 47.801.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 juillet 1996, les administrateurs délibérant en conférence téléphonique

Sont présents: - Monsieur Daniel Keller, Genève, administrateur;
- Monsieur Joseph Winandy, Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Florian Ollivier, Cologny-Genève, administrateur.

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes, confirmées par le présent vote par voie de circulation:

Première résolution

La démission de Monsieur Florian Ollivier, employé privé et demeurant à Cologny, Genève, Suisse, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée.

Deuxième résolution

Monsieur Claude-Alain Burnand, employé privé, domicilié 13, Chemin de Pré-Carré, 1256 Troinex, Genève, Suisse et Monsieur Claude Retchisky, employé privé, domicilié 20, avenue des Amazones, 1224 Chêne-Bougeries, Genève, Suisse, sont nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Florian Ollivier, administrateur démissionnaire.

Leur mandat prendra fin, avec celui des autres administrateurs, à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 1996.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est clôturée.

Luxembourg, le 17 juillet 1996.

D. Keller J. Winandy F. Ollivier.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31672/009/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SIMON-DIASOL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 29.669.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(31669/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.859.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995 de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA avec siège social à Milan (Italie), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg No 2774, auprès du Tribunal de Milan, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme

Signatures

(31673/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SOFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.699.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

(31675/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SOFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.699.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1996, FIDEX S.A., Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1997 en remplacement de Monsieur Raymond Lejoncq, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 août 1996.

SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31676/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

La soussignée DERFICE BUSINESS CENTER, renonce formellement à la domiciliation de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DIFFUSION (S.L.D.) à l'adresse: 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg à partir du 31 août 1996.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

DERFICE BUSINESS CENTER
Signature
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31674/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

Le bilan au 29 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(31677/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.049.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

(31679/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.049.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 août 1996

En date du 5 août 1996, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de ratifier la cooptation, datée du 27 mars 1996, de M. Alain Marcheteau en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Liotier, démissionnaire;
- de réélire, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, MM. Alain Marcheteau, Patrick Zurstrassen et Jacques Mahaux pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1997;
- de réélire, en qualité de Réviseur d'Entreprises, PRICE WATERHOUSE S.A., Luxembourg et ce pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1997.

Luxembourg, le 6 août 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31680/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 40.427.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31801/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

STEEL PARTNERS.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 36.624.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31678/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SUEZ ASIA EQUITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.048.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

(31681/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

SUEZ ASIA EQUITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 août 1996

En date du 20 août 1996, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995 après avoir affecté USD 10.000,- à la réserve légale;
- de réélire MM. Xavier Moreno, Antoine Gilson de Rouvieux, Lucien Euler et Jean-François Boursault en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1997;
- de réélire PRICE WATERHOUSE, Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1997.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31682/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

TERVICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.
R. C. Luxembourg B 52.381.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1996, vol. 303, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bereldange, le 5 septembre 1996.

(31683/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

UNITED TRADING CONSULTANTS LUX.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 40.529.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31687/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 24.919.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 384, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 1996.

(31689/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 24.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 1996 de la SICAV mentionnée sous rubrique

En date du 28 juin 1996, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995.
- de ratifier la démission, datée du 31 octobre 1995, de M. Jean Peynichou en tant qu'Administrateur de la SICAV;
- d'accepter la démission, datée du 2 octobre 1995, de M. André Elvinger en tant qu'Administrateur de la SICAV;
- d'accepter la démission, datée du 31 décembre 1995, de Mme Nicole Huger en tant qu'Administrateur de la SICAV;
- d'accepter les nominations, datées du 12 janvier 1996, de MM. Antoine Gilson de Rouvieux et Fabrice Toussaint en tant qu'Administrateurs de la SICAV;
- de ratifier la cooptation, datée du 27 mars 1996, de M. Jean-Claude Stoffel en tant que nouvel Administrateur de la SICAV en remplacement de M. Toussaint, démissionnaire;
- de ratifier la cooptation, datée du 15 janvier 1996, d'ERNST & YOUNG LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises en remplacement de Bernard Ewen, Réviseur d'Entreprises, démissionnaire;
- de réélire MM. Jérôme Istel, Jean-Jacques Perquel, Jean Pierson, Robert Gandur, Antoine Gilson de Rouvieux et Jean-Claude Stoffel en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1997;
- de réélire ERNST & YOUNG, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1997;
- de ratifier la nomination, datée du 28 septembre 1995, de BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. en tant que Banque Dépositaire, Agent Administratif et Financier de la SICAV. Cette nomination prenait effet au 20 décembre 1995.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31690/005/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

USINE DE WECKER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher, 25, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 5.542.

Es erhellt aus einem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 15. Mai 1996, dass die Gesellschaft USINE DE WECKER, S.à r.l., mit Sitz in Grevenmacher,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den damals zu Luxemburg residierenden Notar Tony Neuman, am 11. Januar 1956, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 8 vom 11. Februar 1956, zuletzt abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den zu Grevenmacher amtierenden Notar Joseph Gloden, am 19. November 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 122 vom 3. April 1992,

folgenden Beschluss gefasst hat:

«Herr Klaus-Jochen Rath-Nagel wird als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung abberufen.

Als neuer Geschäftsführer wird Herr Franz Josef Irnich, Dipl.-Ing., wohnhaft in D-52393 Hürtgenwald, Antoniusstrasse 4, bestellt.»

Für gleichlautenden Auszug, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 2. September 1996.

J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 1996, vol. 864, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Lentz.

(31688/213/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

INTRAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 mai 1996

Il résulte du dit procès-verbal que:

- décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Guy Waltener, commissaire aux comptes démissionnaire, de toute responsabilité résultant de l'exercice de ses fonctions.

- Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Guy Waltener.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31805/614/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre, 206, route de Differdange.
R. C. Luxembourg B 21.069.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 303, fol. 83, case 12/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

TRANSPORTS FABER, S.à r.l.

Signature

(31686/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

VITONET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.238.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(31691/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

VITOSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.238.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(31692/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

VIVIER S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 43.353.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31693/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

YRENEE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 48.318.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

YRENEE S.A.

Signature

Agent domiciliaire

(31698/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

ZODIARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 12.986.

Les bilans aux 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 96, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31699/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

ZODIARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 12.986.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 26 août 1996,
- les comptes au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995 sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995 respectivement;
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes encourues au cours des exercices sous revue dépassent 75% du capital émis;
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 23 août 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31700/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

WESTFALENBANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.700.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks
Notaire

(31694/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

WSP INVESTMENT.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 34.996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31696/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

YEMA MANAGEMENT.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 45.566.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31697/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 1996.

KANDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 43.891.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 10 juin 1996

1. La démission de Monsieur Jacques Bonnier et Mademoiselle Marie-Josée Jähne, Administrateurs, et de Monsieur Nico Weyland, Commissaire aux Comptes, est acceptée.

2. Messieurs Carl Speecke et Luc Leroi, employés privés, demeurant tous les deux à Luxembourg, sont nommés Administrateurs, en remplacement de Monsieur Jacques Bonnier et de Mademoiselle Marie-Josée Jähne. La candidature de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique au poste de Commissaire aux Comptes, en lieu et place de Monsieur Nico Weyland, est acceptée. Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange et Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren, sont nommés Administrateurs supplémentaires.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

– Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange, Belgique

- Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour extrait sincère et conforme
BANQUE UCL
L'Agent Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31812/011/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ISIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.822.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital variable, ISIS, avec siège social à Luxembourg, 7, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.822.

L'assemblée est ouverte à onze heures et demie sous la présidence de Monsieur Christopher Misson, employé de banque, demeurant à Arlon (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Régis Léon, employé de banque, demeurant à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Martine Plagnieux, employée de banque, demeurant à Florange (France).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 5 pour donner au conseil d'administration la possibilité de fusionner des compartiments lors de la survenance de certaines circonstances économiques.

II) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III) Il résulte de ladite liste de présence que sur les 7.518.525 actions émises au 13 août 1996, 1.805 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente, s'était tenue en date du 26 juin 1996, sans pouvoir délibérer, faute de quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Conformément au même article, les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

IV) L'assemblée a été convoquée par des avis publiés:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 10 juillet 1996 et numéro 363 du 29 juillet 1996;

- dans le Luxemburger Wort en date des 10 et 29 juillet 1996;

- dans le Tageblatt en date des 10 et 29 juillet 1996;

- dans le journal Echo de la Bourse en date des 10 et 26 juillet 1996;

- dans le journal Financieel Economische Tijd, en date des 10 et 26 juillet 1996.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

La présente assemblée étant régulièrement constituée et pouvant valablement délibérer sur l'ordre du jour, prend ensuite la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article cinq des statuts l'alinéa suivant:

«En cas d'actifs insuffisants ou de circonstances économiques ou monétaires rendant inadéquate la poursuite de l'activité d'un compartiment, ce dernier pourra faire l'objet d'une fusion avec d'autres compartiments sur décision du Conseil d'Administration. Une telle décision devra être préalablement publiée dans un ou plusieurs journaux de Luxembourg ainsi que dans tout autre journal à déterminer par le Conseil d'Administration. Les actionnaires des compartiments concernés bénéficieront d'un délai d'un mois à compter de ladite publication pour sortir sans frais du compartiment.»

Votes pour: 1.805

Votes contre: /

Abstentions: /

En conséquence, la résolution est adoptée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Misson, R. Leoni, M. Plagnieux et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 92S, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1996.

R. Neuman.

(31806/226/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ISIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 24.822.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

(31807/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ASCENSORISTES, A.s.b.l., Association sans but lucratif, (anc. FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ASCENSEURS).

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize février.

Ont comparu:

Nom	Prénom	Profession	Nationalité	Domicile
Daubenfeld	Nico	maître instal. d'ascenseurs	Lux.	p.a. GENERAL TECHNIC-OTIS 44, rue des Bruyères, L-1274 Howald
Beil	Louis	maître instal. d'ascenseurs	Lux.	1, op Huestert, L-6243 Hemstal
Gendelmeier	Peter	maître instal. d'ascenseurs	Lux.	p.a. THYSSEN ASCENSEURS 13, rue des Joncs, L-1818 Howald
Daenen	Victor	maître instal. d'ascenseurs	Lux.	p.a. KONE LUXEMBOURG, S.à r.l. 128, rue du Kiem, L-8030 Strassen
Schaus	Nicolas	maître instal. d'ascenseurs	Lux.	p.a. LUXLIFT, S.à r.l. rue J.-P. Thill, L-9085 Ettelbruck
Stamet	Guy	maître instal. d'ascenseurs	Lux.	p.a. SCHINDLER, S.à r.l. 12, rue du Père Raphaël, L-2413 Luxembourg
Tormena	Pierre	maître instal. d'ascenseurs	Lux.	p.a. TECNO-MATIC, S.à r.l. 310, rue de Luxembourg, L-4222 Esch-sur-Alzette

tous membres de l'association sans but lucratif FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ASCENSORISTES, A.s.b.l., anciennement dénommée FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ASCENSEURS, avec siège à Luxembourg

- dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, n° 480 du 27 décembre 1990.

Lesquels comparants, après avoir constaté qu'il convenait de procéder à une refonte des statuts de ladite association afin de les adapter aux exigences présentes ainsi qu'à une réorganisation de ses organes, se sont constitués en assemblée à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après délibération, ont pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. Les articles 2, 3, 6, 18, 28, 29 et 30 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Son siège social et établi à Luxembourg-Kirchberg, 2, Circuit de la Foire Internationale. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse de cette ville. Elle portera désormais le nom de FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ASCENSORISTES, A.s.b.l.

Art. 3. La Fédération a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, professionnels et commerciaux de l'industrie des ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques et trottoirs roulants,

- de servir de lien permanent entre ses membres ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants de la même profession ou des professions apparentées, connexes ou similaires;

- de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national et/ou sur le plan international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des professions dont ils ressortent.

Dans l'accomplissement de sa mission elle agira en étroite collaboration avec la FEDERATION DES ARTISANS, A.s.b.l. et avec la FEDERATION DES INDUSTRIELS LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l. et leur soumettra toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou celle du métier.

L'Association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.
Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.»

«**Art. 6. Conditions d'admission.** Pour faire partie de la Fédération en qualité de membre actif, les conditions suivantes doivent être remplies:

1. être inscrit au Rôle Artisanal de la Chambre des Métiers en tant qu'installateur d'ascenseurs, de monte-charges, d'escaliers mécaniques et de matériel de manutention,
- 2.- exercer d'une manière régulière et suivie au moins deux des trois activités de construction, d'installation et d'entretien d'appareils visés à l'article 3 et posséder l'équipement industriel indispensable pour exercer effectivement et d'une manière durable ces activités. Toutefois, les entreprises appartenant à un groupe dans les conditions visées au numéro 9 ne peuvent exercer qu'une seule de ces trois activités,
- 3.- exercer ces activités au Grand-Duché de Luxembourg et être légalement établi sur le territoire du Grand-Duché,
- 4.- exercer ces activités conformément aux règlements techniques et normes en vigueur,
- 5.- ne pas être en état de faillite, de règlement judiciaire ou de suspension de paiement,
- 6.- ne pas appartenir, au titre des mêmes activités, à un autre syndicat professionnel national qui prétendrait exercer sa compétence dans le même domaine économique, à moins d'y être autorisé par la Fédération,
- 7.- payer régulièrement la cotisation prévue aux présents statuts (article 10),
- 8.- répondre aux enquêtes décidées par le conseil d'administration, les renseignements individuels n'étant connus que des préposés membres, astreints au secret professionnel,
- 9.- dans le cadre de l'appartenance à un groupe, faire adhérer toutes les entreprises du groupe, contrôlées majoritairement directement ou indirectement, qui exercent, dans le domaine des ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques et trottoirs roulants, au moins une des trois activités visées au 3,
- 10.- adhérer sans réserve aux présents Statuts et être agréé dans les conditions prévues à l'article 7.»

«**Art. 18. Conseil d'Administration.** La Fédération est administrée par un conseil d'administration composé de six membres au plus qui, une fois élus, désignent parmi eux un président et un vice-président ainsi qu'un trésorier.

La durée consécutive des mandats de président et vice-président ne peut pas dépasser deux ans. La réélection du président et du vice-président consécutive directement à un mandat ne peut se faire qu'une seule fois, de sorte que la durée du mandat du président et du vice-président ne peut pas dépasser 4 années consécutives.

Il peut être dérogé à cette stipulation avec l'accord unanime des membres présents à l'assemblée générale.

Au cas où le nombre des membres du conseil d'administration descendrait en dessous de quatre, le conseil d'administration peut désigner lui-même le ou les remplaçants. Cette désignation est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale. La durée des fonctions des membres ainsi désignés prend fin à l'époque où devait expirer le mandat du ou des membres remplacés.»

«**Art. 28.** La FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ASCENSORISTES, A.s.b.l. ainsi que ses membres sont obligatoirement affiliés à la FEDERATION DES ARTISANS et, facultativement, à la FEDERATION DES INDUSTRIELS LUXEMBOURGEOIS. Par son adhésion à la FEDERATION DES ARTISANS, l'Association et ses membres reconnaissent se soumettre aux statuts actuels et futurs de la FEDERATION DES ARTISANS.

Art. 29. Les travaux administratifs journaliers sont confiés au secrétariat de la FEDERATION DES ARTISANS qui mettra à la disposition de l'Association un secrétaire employé par elle.

Le secrétaire assiste aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées et en dressera un rapport. Il est habilité à signer la correspondance de l'Association ensemble avec le président ou avec un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cette fin.

Art. 30. Le service de la comptabilité de la FEDERATION DES ARTISANS est chargé de l'exécution de toutes les opérations financières de l'Association.

La comptabilité de l'Association est tenue par le service de la comptabilité de la FEDERATION DES ARTISANS.

La surveillance de ces opérations sera exercée par les personnes désignées par l'Association.»

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31892/000/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

KRASARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 45.399.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 15 mai 1996

1. La démission de Monsieur Jacques Bonnier, Administrateur, et de Monsieur Nico Weyland, Commissaire aux Comptes, est acceptée.

2. Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé Administrateur, en remplacement de Monsieur Jacques Bonnier. La candidature de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique au poste de Commissaire aux Comptes, en lieu et place de Monsieur Nico Weyland, est acceptée. Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg et Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange, sont nommés Administrateurs supplémentaires.

3. Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren, est nommé Administrateur en remplacement de Mademoiselle Marie-Josée Jähne.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange, Belgique
- Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 15 mai 1996.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE UCL

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31814/011/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

B.R.P. S.A., BODY REPAIR PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue G. Kroll.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois DAK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll; inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B numéro 49.626;

2.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois AFIPART TRUST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll; inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B numéro 51.029.

Les deux sociétés prénommées sont ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Titre I^{er}. Nom, Siège social, Objet et durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société ayant la forme d'une société anonyme organisée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents statuts. La société porte le nom de BODY REPAIR PRODUCTS S.A., en abrégé B.R.P. S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration.

La société peut également établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des sièges administratifs, succursales ou agences au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes les opérations, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, qui sont directement ou indirectement liées à l'importation et l'exportation, au commerce en gros ou en détail et à la production de produits chimiques et de peintures, laques, vernis et accessoires, destinés aux automobiles, à l'industrie, et au secteur de la construction, ainsi qu'aux voitures nouvelles ou d'occasion, aux pièces et accessoires de voitures, et aux articles de garage;

- la tenue d'un bureau d'étude, d'organisation et de consultation aux sociétés de ce secteur en ce qui concerne tous les aspects liés à l'utilisation de produits chimiques, peintures, laques, vernis et produits similaires.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.

La société a également pour objet l'acquisition et la gestion dans la plus large acception des termes biens et droits, meubles et immeubles, corporels ou incorporels, l'exploitation civile ou commerciale et la mise en valeur, en tout ou en partie, de tous les biens présents ou futurs lui appartenant ou dont elle est dépositaire ou détentrice.

Elle peut également acquérir, échanger, vendre, louer, leaser tout bien mobilier, matériel, équipement ou tout bien immobilier, importer ou exporter tout bien en vue de la réalisation de son objet.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans tout type de société, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre, le courtage de matières premières et de produits manufacturés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La durée de la société est illimitée à partir du jour de sa constitution. Conformément à la loi, elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale ou dans les cas prévus par la loi.

Titre II. Capital, Augmentation du capital, Capital autorisé

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à LUF 1.375.000,- (un million trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois), divisé en 11.000 (onze mille) actions au porteur, sans indication de valeur nominale.

- Les actions sont rachetables au sens de l'article 49.8 du Code commercial.

- Le rachat s'effectue aux conditions et modalités qui suivent:

a) Les actions doivent être entièrement libérées.

b) Le rachat ne peut avoir lieu qu'avec l'aide de sommes distribuables conformément à l'article 72.1 du Code commercial ou du produit d'une émission effectuée aux fins de ce rachat.

c) La valeur de l'action est établie d'après la valeur comptable.

d) Le rachat est soumis à l'approbation unanime de tous les administrateurs.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

- La société pourra également procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49.2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital social. Sans préjudice des dispositions de l'article cinq et du présent article, le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires dans les formes requises pour adopter un changement de statuts.

Art. 7. Capital autorisé. L'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les conditions prescrites par la loi coordonnée sur les sociétés commerciales, peut autoriser le Conseil d'Administration, pendant une durée de cinq ans à dater de la publication de l'acte constitutif ou de la modification des statuts à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal autorisé.

L'autorisation est renouvelable selon les formes et conditions prévues par la loi (article 32).

En autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital, l'Assemblée Générale ne se prive pas de son droit propre de réaliser une telle opération.

L'augmentation du capital arrêtée par le Conseil d'Administration sera constatée par acte authentique conformément aux prescriptions légales.

Lors de toute augmentation de capital à souscrire en espèces, les nouvelles actions doivent être offertes par préférence aux actionnaires au prorata du nombre de leurs titres dans le délai et suivant les modalités établis par la loi.

Toutefois, ce droit de souscription préférentiel peut être limité ou supprimé par le Conseil d'Administration qui justifie sa proposition dans un rapport détaillé.

Titre III. Cessibilité des titres

Art. 8. Les titres de la société sont librement cessibles, entre vifs ou pour cause de mort.

Titre IV. Administration et surveillance

Art. 9. Composition du Conseil d'Administration. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires, et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à la réélection.

Le mandat des administrateurs est gratuit, sauf si l'assemblée qui procède à leur nomination en décide autrement au moment de leur nomination.

Le Conseil d'Administration peut désigner son Président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Réunion. Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Les mandats, les délégations et les pouvoirs de représentation entre administrateurs sont autorisés.

Les délibérations du conseil sont consignées dans un registre spécial de procès-verbaux, lesquels sont signés par la majorité au moins des membres présents. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux administrateurs.

Les avis de convocation écrits sont envoyés à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date et l'heure fixées pour la réunion, à l'exception des cas d'urgence, auxquels cas l'avis de convocation indiquera le cas d'urgence.

L'avis indique le lieu de réunion et contient l'ordre du jour.

Il peut être renoncé à la formalité de l'avis par accord écrit ou par télégramme ou par télex de chaque administrateur.

Aucun avis séparé n'est requis pour des réunions devant se tenir à des dates et endroits arrêtés dans des annexes approuvées antérieurement par décision du Conseil d'Administration.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme ou par télex à un de ses collègues du Conseil mandat pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des voix présentes ou représentées.

De plus, lorsqu'il y a urgence et que le Conseil d'Administration se trouve dans l'impossibilité de se réunir, il pourra prendre ses décisions par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, à condition qu'une majorité d'administrateurs en fonction y concourent. Dans ce cas, l'accord de ces administrateurs sera établi par leur signature apposée sur un document unique, ou sur plusieurs écrits séparés, ou par tout autre moyen. La décision prise par la majorité des administrateurs qu'un état d'urgence, considéré pour l'interprétation du présent article, existe, sera définitive et liera les autres administrateurs.

Art. 11. Pouvoir du Conseil. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Gestion journalière, Délégation. Le Conseil d'Administration peut conférer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion:

- soit à un ou plusieurs de ses membres qui portent le titre d'Administrateur-Délégué;
- soit à un ou plusieurs directeurs choisis hors de ou en son sein;
- soit à un Comité de Direction ou à un Comité Permanent dont les membres sont choisis parmi les Administrateurs ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration et les délégués à la gestion journalière peuvent, dans le cadre de cette gestion, déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

Art. 13. Représentation: actes et actions judiciaires. La société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, ainsi qu'en justice, par deux Administrateurs conjointement.

Elle est, en outre, valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

Art. 14. Surveillance de la société. 1. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de leur régularité est confié à un ou plusieurs Commissaires dans le cas et selon les modalités prévus par la loi.

Leur statut est régi par la loi.

Le mandat des Commissaires est gratuit, sauf si l'assemblée qui procède à leur nomination en décide autrement au moment de leur nomination.

2. Les Commissaires ont, conjointement ou séparément, un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société s'exerçant suivant les modalités prévues par la loi.

Ils assisteront à l'Assemblée Générale dans les cas prévus par la loi.

3. Cependant, si la société se trouve dans des conditions dérogatoires légales lui permettant de ne pas devoir nommer de Commissaire, elle ne sera pas tenue de le faire.

Dans ce cas, chaque associé a individuellement les pouvoirs d'investigation et de contrôle des commissaires.

Il pourra se faire représenter par un expert-comptable conformément à la loi.

Titre V. Assemblées Générales

Art. 15. Pouvoirs, Réunions. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société. Elle se compose de tous les actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Annuelle se réunit le troisième lundi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal, l'Assemblée aura lieu le jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales Extraordinaires se réunissent au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Art. 16. Convocation, Admission, Délibérations, Vote. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un porteur de procuration.

Les copropriétaires ou coayants droit doivent se faire représenter par une seule et même personne, actionnaire ou non.

Chaque action de capital donne droit à une voix.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix. Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent.

Les copies et extraits des procès-verbaux des Assemblées sont signés par deux Administrateurs.

Titre VI. Ecritures sociales, Répartitions

Art. 17. Exercice social, Ecritures sociales. L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année. Le trente et un décembre de chaque année, le Conseil d'Administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Art. 18. Distribution. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements nécessaires, forme le bénéfice annuel net. Après affectation à la réserve légale du pourcentage lui réservé, l'Assemblée décide de la répartition du solde.

Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net est ou deviendrait inférieur au montant du capital libéré, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Par actif net il faut entendre le total de l'actif tel qu'il résulte du bilan, déduction faite des provisions et pertes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi. Il fixe le montant et la date de paiement d'un tel acompte.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit, la liquidation s'opère par les membres du Conseil d'Administration agissant en qualité de Collège de liquidation, à moins que l'Assemblée Générale ne décide de nommer un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et les émoluments.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sert d'abord à rembourser en espèces ou en titres le montant libéré non amorti des actions de capital.

Si les actions de capital ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, rétablissent l'équilibre en mettant toutes les actions de capital sur pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à la charge des titres insuffisamment libérés, soit par des remboursements préalables en espèces au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 20. Pour l'exécution des statuts, tout actionnaire, obligataire, administrateur, commissaire, liquidateur domicilié à l'étranger, fait élection de domicile au siège social où toutes les communications, sommations, assignations, significations peuvent lui être valablement faites.

Pour tout ce qui n'est expressément prévu aux présents statuts, les parties déclarent vouloir se référer aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Charges

Les parties déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Souscription et paiement.

Les statuts de la société étant ainsi arrêtés par les parties présentes, celles-ci ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants indiqués ci-après:

Actionnaires	Capital souscrit (en francs lux.)	Nombre d'actions libérées
1) DAK HOLDING S.A.	1.250.000,-	10.000
2) AFIPART TRUST HOLDING S.A.	<u>125.000,-</u>	<u>1.000</u>
Total:	1.375.000,-	11.000

La preuve de tous ces paiements a été fournie au notaire instrumentant qui constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée, ont été accomplies.

Titre VIII. Dispositions temporaires: Capital autorisé

Et à l'instant, la société étant constituée, tous les comparants réunis en Assemblée Générale ont décidé, par application de l'article 7 des statuts, de prendre la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à dater de la publication du présent acte, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, de LUF 1.375.000,- (un million trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois) à LUF 25.000.000,- (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission d'actions nouvelles avec ou sans mention de valeur.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur l'approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une Assemblée Générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de l'article 5 se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Titre IX. Dispositions transitoires: Assemblée générale

Tous les comparants sont réunis en Assemblée Générale, pour complémentarierement fixer la clôture du premier exercice social, la première assemblée générale ordinaire, le nombre primitif des administrateurs, pour procéder à leur nomination et fixer leur rémunération, ainsi que prendre une décision quant à la nomination d'un commissaire.

A l'unanimité, l'Assemblée prend les décisions suivantes:

1. Premier exercice social:

Le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2. Première Assemblée Générale:

La première Assemblée Générale est fixée à la date statutaire en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

3. Administrateurs:

Le nombre d'Administrateurs est fixé à trois minimum.

Sont appelés à cette fonction:

a) La COMPAGNIE MOBILIERE PITTEURS, S.e.c.s., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, pour une durée expirant le 31 décembre 1999;

b) Monsieur Herman Van Goethem, administrateur de sociétés, demeurant à Sint-Niklaas (Belgique), pour une durée expirant le 31 décembre 1998;

c) Monsieur Robert Bellekens, administrateur de sociétés, demeurant à Antwerpen (Belgique), pour une durée expirant le 31 décembre 1997.

A l'expiration desdits mandats, ceux-ci peuvent être renouvelés par l'assemblée générale des actionnaires par période de deux ans.

Leur mandat sera gratuit, à l'exception éventuellement de l'administrateur-délégué, pendant le temps de leurs fonctions.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués ou tout tiers à désigner par ledit Conseil à l'exercice de cette fonction en vertu de l'article 12 des présents statuts.

Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué: la COMPAGNIE MOBILIERE PITTEURS, S.e.c.s., prénommée.

4. Commissaire:

Le nombre des Commissaires est fixé à un.

Est appelé à cette fonction pour une durée de six ans, Monsieur Dominique Laval, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

5. Adresse:

Le siège social de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et signé à Luxembourg, date que dessus.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire.

Signé: H. Janssen, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 92S, fol. 81, case 4. – Reçu 13.750 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 1996.

M. Elter.

(31895/210/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 1996.

LA STATUE DE LA LIBERTE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 43.350.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 6 juin 1996

1. La démission de Monsieur Jacques Bonnier et Mademoiselle Marie-Josée Jähne, Administrateurs, et de Monsieur Nico Weyland, Commissaire aux Comptes, est acceptée.

2. Messieurs Marc Boland et Luc Leroi, employés privés, demeurant tous les deux à Luxembourg, sont nommés Administrateurs, en remplacement de Monsieur Jacques Bonnier et de Mademoiselle Marie-Josée Jähne. La candidature de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique au poste de Commissaire aux Comptes, en lieu et place de Monsieur Nico Weyland, est acceptée. Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg et Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren, sont nommés Administrateurs supplémentaires.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange, Belgique
- Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg

- Monsieur Carl Specke, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Marc Boland, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour extrait sincère et conforme
BANQUE UCL
L'Agent Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31815/011/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

ACACIA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 128, avenue de la Faïencerie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Neil Dourmashkin, économiste, demeurant à L-1511 Luxembourg, 128, avenue de la Faïencerie.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des ststuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ACACIA CONSULTING, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes activités de consultance, d'étude, d'assistance, d'information et de publications dans le domaine économique au sens le plus large, et ceci tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus et dans tout autre domaine en général.

La société pourra, en outre, fournir des logiciels et donner toute assistance pour son utilisation.

La société pourra, en outre, exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique, Monsieur Neil Dourmashkin, économiste, demeurant à L-1511 Luxembourg, 128, avenue de la Faïencerie, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs (30.000,-).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 128, avenue de la Faiencerie.

2. Gérance:

Monsieur Neil Dourmaskin, prénommé, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Dourmaskin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 92S, fol. 73, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 septembre 1996.

G. Lecuit.

(31893/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 1996.

C'EST TOUT COM' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Laurent Meiers, gradué en communication, demeurant à Luxembourg;

2. Madame Marie-Paule Willems, architecte d'intérieur, demeurant à Luxembourg;

3. Monsieur Rémy Robert Venturini, graphiste, demeurant à Vilvoorde (Belgique),

les trois ici représentés par Maître Fara Chorfi, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 5 respectivement le 7 août 1996;

4. ROTHERY S.A., établie et ayant son siège social à Tortola, BVI,

ici représentée par Maître Fara Chorfi, prénommée,

en vertu d'une procuration générale établie en date du 22 mai 1995;

5. Maître Bertrand Assoignons, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'il agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C'EST TOUT COM' S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la création, la production, la gérance, la réalisation de toute manifestation culturelle, promotionnelle ou la vente de tout support de communication de tous types, sous toutes formes et dans toutes applications.

Elle peut en général prendre toutes initiatives, entreprendre toutes démarches et opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société seront nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La cession d'actions à des tiers, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration qui doit se prononcer à la majorité des deux tiers.

A cet effet, le cédant doit notifier à la société une demande d'agrément, indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert. L'agrément résulte, soit d'une notification émanant du conseil, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé et, à moins que le cédant ne décide de renoncer à la cession envisagée, le conseil d'administration est tenu, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir ces actions, soit par un actionnaire, soit par un tiers de son choix, ou par la société en vue d'une réduction de capital.

Cette acquisition a lieu moyennant un prix qui, à défaut d'accord entre les parties, sera fixé par un collège d'experts sur la base de sa valeur financière de rapport. En cas de désaccord sur cette valeur, le cédant et le conseil d'administration de la société désigneront chacun un expert; ces deux experts s'adjoindront un troisième expert, qui formera avec eux le collège qui déterminera la valeur financière de rapport des actions à céder.

Si à l'expiration du délai de trois mois ci-dessus prévu, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné.

Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions à un tiers, même aux adjudications publiques.

Afin d'assurer la bonne exécution de la procédure d'agrément et de préemption, telle que stipulée dans le présent article, toute action nominative portera le texte suivant:

«La cession de la présente action n'est valable et opposable à la société qu'à la condition que la procédure d'agrément et de préemption stipulé à l'article 6 des statuts de la société ait été dûment respectée.»

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société pourra émettre des actions sans droit de vote dans les termes et conditions prévus par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale, Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net sur proposition du conseil d'administration sans préjudice du présent article.

Il sera toutefois prélevé 5 % pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes sont payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription, Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
1) Laurent Meiers	500.000,-	400	250.000,-
2) Marie-Paule Mart	350.000,-	280	287.500,-
3) Rémy Robert Venturini	250.000,-	200	62.500,-
4) ROTHERY S.A.	397.500,-	318	397.500,-
5) Bertrand Assoignons	2.500,-	2	2.500,-
Total:	1.500.000,-	1.200	1.000.000,-

Le capital social a été libéré par des versements en espèces à raison d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) de sorte que la somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Laurent Meiers, prénommé,
 - b) Madame Marie-Paule Mart, prénommée,
 - c) Maître Fara Chorfi, avocat, demeurant à Luxembourg,
 - d) Monsieur Thierry Crès, directeur des études, demeurant à Paris (France).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
IGC S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.
Signé: F. Chorfi, B. Assoignons, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 92S, fol. 84, case 7. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 septembre 1996.

G. Lecuit.

(31896/220/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 1996.

B.A.P. EUROSPAN - LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Albert Piron, entrepreneur, demeurant à Strassen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la construction, la rénovation, la réalisation, la transformation, la promotion d'immeubles directement ou en sous-traitance, la conception, la vente de préfabriqué, la vente d'immeubles en état futur d'achèvement, ainsi que la vente de maison clefs en main, la négociation et la réalisation d'affaires immobilières en tout genre.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de B.A.P. EUROSPAN-LUXEMBOURG.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Albert Piron, prénommé.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, s'appliquent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Albert Piron, prénommé.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Piron, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 26 août 1996, vol. 400, fol. 4, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 1996.

E. Schroeder.

(31894/228/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 1996.

INTERGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 42.445.

Le bilan au 30 novembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31800/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

INTOURIST BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31808/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

INTOURIST BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31809/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

INTOURIST BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31810/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

J.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 2, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 30.368.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(31811/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

KEY JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 25.198.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

(31813/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

LAMBALUX IMMOBILIERE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

H. R. Luxemburg B 33.697.

Die Jahresabschlüsse per 31. Dezember 1995, eingetragen in Luxemburg am 5. September 1996, Band 484, Blatt 24, Abteilung 4, wurden an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 6. September 1996 hinterlegt.

ERGEBNISVERWENDUNG

Der Gewinn von LUF 816.708,- wird vorgetragen.

Zur Veröffentlichung im Öffentlichen Anzeiger Mémorial, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 6. September 1996.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société civile

Unterschrift

(31817/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

LAMBALUX IMMOBILIERE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 33.697.

Laut Beschluss der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. Juli 1996 wird der Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Nick Reh und Herrn Carl Reh, angenommen.

Die Organe der Gesellschaft setzten sich danach wie folgt zusammen:

Verwaltungsrat:

- Herr Dr. Jean-Baptiste Felten, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Kasel a.d. Ruwer;
- Frau Brigitte Scheuer, Kauffrau, wohnhaft in D-54295 Trier;
- Frau Margret Büchel, Kauffrau, wohnhaft in D-54296 Trier.

Delegierter Geschäftsführer des Verwaltungsrates:

– BVLUX, GmbH, mit Sitz in Luxemburg. In der Ausübung dieses Mandates wird die BVLUX durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Prüfungskommissar:

- ABAX, GmbH, mit Sitz in Luxemburg.

Die Mandate laufen bis zum 30. Juni 2000. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch Einzelunterschrift des Geschäftsführers.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société civile
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31818/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 34.675.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 14 mai 1996

1. Le mandat d'Administrateur de Madame Vinciane de Traux de Wardin, de Madame Wivine de Traux de Wardin, de Madame Mary Pastur et de Monsieur Bernard de Traux de Wardin est renouvelé pour une nouvelle durée statutaire de 1 an. Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique est nommé Commissaire aux Comptes, en lieu et place de Monsieur Nico Weyland, dont le mandat n'est pas renouvelé.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé de:

- Madame Vinciane de Traux de Wardin, demeurant à Jodoigne-Souveraine, Belgique
- Madame Wivine de Traux de Wardin, demeurant à Opperbarais, Belgique
- Madame Mary Pasteur, demeurant à Jodoigne, Belgique
- Monsieur Bernard de Traux de Wardin, demeurant à Jodoigne, Belgique.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

Pour extrait sincère et conforme
BANQUE UCL
L'Agent Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31820/011/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

LABMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.028.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 483, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(31816/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CIRCLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 42.041.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31802/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CIRCLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 42.041.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31803/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CIRCLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 42.041.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31804/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

M & C INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.920.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 août 1996 que:

– Le siège social de la société a été transféré de L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(31828/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1996.

JUPITER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 34.202.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04110/506/16)

Le Conseil d'Administration.

AXILOS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.859.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 25 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 1996.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04091/526/17)

Le Conseil d'Administration.

EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.912.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Réduction du capital émis de la société de vingt-cinq millions dix mille ECU (ECU 25.010.000,-) à seize millions sept cent soixante mille ECU (ECU 16.760.000,-) par réduction de la valeur nominale des actions de mille ECU (ECU 1.000,-) à six cent soixante-dix ECU (ECU 670,-) par:
 - remboursement de la partie de la valeur nominale annulée par action (c'est-à-dire deux cent trente ECU (ECU 230,-)) pour chaque action entièrement libérée et
 - pour les actions non entièrement libérées par dispense aux actionnaires de libérer leurs actions à concurrence de la réduction de la valeur nominale.
- 2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 3) Approbation préalable des modifications statutaires envisagées pour la société EURO SYNERGIES INVESTMENT SCA lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prévue pour le 28 novembre 1996 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:
 1. Modification des statuts pour les rendre conformes aux modifications apportées aux conditions d'émission des obligations (telles que définies dans les statuts) en vertu desquelles les détenteurs d'obligations n'ont pas droit à une prime de remboursement (telle que définie dans les statuts actuels) en cas de remboursement des obligations ou liquidation de la société, selon le cas; faisant partie de cette résolution mais non limitée à celle-ci, modification des statuts par suppression de toutes les références à la prime de remboursement et, en conséquence, modification de la provision relative à l'allocation des bénéfices distribuables.
 2. Autorisation au Gérant (tel que défini par les statuts) de prendre les mesures nécessaires en vue d'enregistrer toute modification des statuts comme suite à un remboursement des obligations de la société et la modification corrélative dans la composition d'unités (telles que définies par les statuts) consistant en un nombre fixe d'actions ordinaires (telles que définies par les statuts) et un certain nombre fixe d'obligations.

I (04093/526/32)

Le Conseil d'Administration.

**EURO SYNERGIES INVESTMENT, EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE,
EURO SYNERGIES INVESTMENT, Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.913.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts pour les rendre conformes aux modifications apportées aux conditions d'émission des obligations (telles que définies dans les statuts) en vertu desquelles les détenteurs d'obligations n'ont pas droit à une prime de remboursement (telle que définie dans les statuts actuels) en cas de remboursement des obligations

ou liquidation de la société, selon le cas; faisant partie de cette résolution mais non limitée à celle-ci, modification des statuts par suppression de toutes les références à la prime de remboursement et, en conséquence, modification de la provision relative à l'allocation des bénéfices distribuables.

2. Autorisation au Gérant (tel que défini par les statuts) de prendre les mesures nécessaires en vue d'enregistrer toute modification des statuts comme suite à un remboursement des obligations de la société et la modification corrélative dans la composition d'unités (telles que définies par les statuts) consistant en un nombre fixe d'actions ordinaires (telles que définies par les statuts) et un certain nombre fixe d'obligations.

En général, faire le nécessaire en vue de l'accomplissement de ce mandat.

Les actionnaires sont avisés que les résolutions, pour être valables, doivent être prises par une assemblée dans laquelle au moins 50 % des détenteurs d'actions ordinaires et parts de commandité sont présents ou représentés et que les résolutions doivent être prises par au moins deux tiers de ces actionnaires présents ou représentés et pourvu qu'une majorité de détenteurs de parts de commandité aient approuvé la résolution en assemblée séparée.

Les détails des modifications des statuts proposées et des conditions relatives aux obligations sont disponibles sur demande au siège social de la société.

I (004094/526/30)

Le Gérant
EURO SYNERGIES FOUNDER S.A.

**EURO SYNERGIES INVESTMENT, EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE,
EURO SYNERGIES INVESTMENT,
Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.913.

—
Aux détenteurs des obligations

Par la présente, vous êtes convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des détenteurs d'obligations de EURO SYNERGIES FOUNDER S.A. & CIE, EURO SYNERGIES INVESTMENT (la «société») qui aura lieu à Luxembourg au siège social de la société le 28 novembre 1996 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation à tous les droits à une prime de remboursement (telle que définie dans les statuts de la société) comme suite à un remboursement d'une obligation ou liquidation de la société, selon le cas, et, en conséquence, modification des conditions des obligations.

Les détenteurs d'obligations sont informés qu'un rapport d'audit daté du 28 octobre 1996 résumant l'actif et le passif de la société ainsi qu'un rapport du Conseil d'Administration relatif aux changements proposés sont disponibles sur demande et seront présentés lors de l'assemblée générale des détenteurs d'obligations.

Les décisions lors de l'assemblée des détenteurs d'obligations ne sont valables que si au moins 50 % des détenteurs d'obligations sont présents ou représentés à l'assemblée. Les décisions sont prises par une majorité des deux tiers des votes exprimés.

I (004095/526/27)

Le Gérant
EURO SYNERGIES FOUNDER S.A.

MAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.865.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 26 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 1996.
4. Divers.

I (04092/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04078/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FIBAVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.342.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (04079/526/16)

Le Conseil d'Administration.

AIRED, ARAB INTERNATIONAL REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 14.073.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

POSTPONED ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on November 29th, 1996 at 12.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 1995.
3. Examination of the report of the Statutory Auditor.
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor for the year 1995.
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg Law on commercial companies of August 10th, 1915.
6. Miscellaneous.

I (04080/526/17)

The Board of Directors.

UNITED INDUSTRIES HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.869.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 novembre 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.

2. Présentation et approbation des comptes annuels au 30 juin 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04005/029/19)

Le Conseil d'administration.

JAFER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 novembre 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 30 juin 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04006/029/19)

Le Conseil d'administration.

BOLDERBERG INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 38.350.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04009/506/16)

Le Conseil d'Administration.

ANFICO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 28.973.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 novembre 1996 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04050/009/18)

Le Conseil d'Administration.

SYLVA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.632.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 novembre 1996 à 10.45 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 30 juin 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

II (03912/520/17)

Le Conseil d'Administration.

STRATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 49.412.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 novembre 1996 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 30 juin 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur par le Conseil d'Administration et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire.
6. Démission des Administrateurs en fonction, nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (03913/520/19)

Le Conseil d'Administration.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.033.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 novembre 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée Générale du 20 septembre 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03957/526/14)

Le Conseil d'Administration.

INFOSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.791.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 novembre 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée Générale du 27 septembre 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03961/526/14)

Le Conseil d'Administration.

VISITRONICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.946.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 novembre 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1994, 1995 et 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03982/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PONTET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.428.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 novembre 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03983/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NOVY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03986/526/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE ANONYME MONTPARLAIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.868.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03984/526/15)

Le Conseil d'Administration.

VELAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.444.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 novembre 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03985/526/14)

Le Conseil d'Administration.

OPERSPEC S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.316.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03987/526/14)

Le Conseil d'Administration.

EUCLID INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03988/526/14)

Le Conseil d'Administration.

JAPAN DIVERSIFIED FUND S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 25.999.

Due to the non-compliance with the quorum and majority requirements required by the law on commercial companies of August 10, 1915 («the 1915 law») at the Extraordinary General Meetings of shareholders («EGM») of the Company on October 25, 1996, the Board of Directors resolved to reschedule the EGM to November 25, 1996 which shall have to decide on the Merger of the Company with TOKYO PACIFIC HOLDINGS S.A., an investment company established and existing in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Commercial District of Luxembourg under the number B 56.153.

The Merger Proposal has been published in the Mémorial C 476 of September 24, 1996. The agenda and the convening of the EGM of October 25, 1996 have been published in accordance with Luxembourg law in the Luxembourgish Wort and the Tageblatt on September 24, 1996 and on October 9, 1996. The agenda was as follows:

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors pursuant to article 265 of the Luxembourg Companies Act.
2. To approve the Statement and Report of the auditors as appointed by the Board of Directors referred to in article 266 of the Luxembourg Companies Act.
3. To ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in article 267 of the Luxembourg Companies Act.
4. To approve the Merger Proposal as published in the Mémorial C of September 24, 1996 and October 26, 1996.

5. To discharge the Directors and the Auditors with respect to their performance of duties until the date of the Statutory Merger.
6. To indicate the place of custody of the social documents during the legal delay.
7. Any other business.

Therefore, the shareholders are herewith invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg at 2.00 p.m., on *November 25, 1996* with the following agenda, in order to discuss the merger proposal with respect to a statutory merger of the Company with TOKYO PACIFIC HOLDINGS S.A., as mentioned above.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors pursuant to article 265 of the Luxembourg Companies Act.
2. To approve the Statement and Report of the auditors as appointed by the Board of Directors referred to in article 266 of the Luxembourg Companies Act.
3. To ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in article 267 of the Luxembourg Companies Act.
4. To approve the Merger Proposal as published in the Mémorial C of September 24, 1996 and October 26, 1996.
5. To discharge the Directors and the Auditors with respect to their performance of duties until the date of the Statutory Merger.
6. To indicate the place of custody of the social documents during the legal delay.
7. Any other business.

In order to be able to attend the Extraordinary Meeting of Shareholders, the holders of bearer shares and persons who derive their meeting rights in another way must deposit their share certificates, proxies, a written statement issued by a banking institution showing the numbers of shares held or other documents evidencing their rights against proof of receipt at the offices of MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, or at the head office of MEESPIERSON N.V., at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam on or before November 21, 1996.

Holders of registered shares and persons who derive their meeting rights in another way from registered shares must, in order to be able to attend the Extraordinary General Meeting, notify the Board of Directors in advance in writing of their intention to do so on or before November 21, 1996.

October 25, 1996.

II (03997/003/51)

TOKYO PACIFIC HOLDINGS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 56.153.

Due to the non-compliance with the quorum and majority requirements required by the law on commercial companies of August 10, 1915 («the 1915 law») at the Extraordinary General Meetings of shareholders («EGM») of the Company on October 25, 1996, the Board of Directors resolved to reschedule the EGM to *November 25, 1996* which shall have to decide on the Merger of the Company with JAPAN DIVERSIFIED FUND S.A., an investment company established and existing in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Commercial District of Luxembourg under the number B 25.999.

The Merger Proposal has been published in the Mémorial C 476 of September 24, 1996. The agenda and the convening of the EGM of October 25, 1996 have been published in accordance with Luxembourg law in the Luxembourgish Wort and the Tageblatt on September 24, 1996 and on October 9, 1996. The agenda was as follows:

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors pursuant to article 265 of the Luxembourg Companies Act.
2. To approve the Statement and Report of the auditors as appointed by the Board of Directors referred to in article 266 of the Luxembourg Companies Act.
3. To ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in article 267 of the Luxembourg Companies Act.
4. To approve the Merger Proposal as published in the Mémorial C of September 24, 1996 and October 26, 1996.
5. Any other business.

Therefore, the shareholders are herewith invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg at 3.00 p.m., on *November 25, 1996* with the following agenda, in order to discuss the merger proposal with respect to a statutory merger of the Company with JAPAN DIVERSIFIED FUND S.A., as mentioned above.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors pursuant to article 265 of the Luxembourg Companies Act.
2. To approve the Statement and Report of the auditors as appointed by the Board of Directors referred to in article 266 of the Luxembourg Companies Act.
3. To ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in article 267 of the Luxembourg Companies Act.
4. To approve the Merger Proposal as published in the Mémorial C of September 24, 1996 and October 26, 1996.
5. Any other business.

In order to be able to attend the Extraordinary Meeting of Shareholders, the holders of bearer shares and persons who derive their meeting rights in another way must deposit their share certificates, proxies, a written statement issued by a banking institution showing the numbers of shares held or other documents evidencing their rights against proof of receipt at the offices of MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, or at the head office of MEESPIERSON N.V., at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam on or before November 21, 1996.

Holders of registered shares and persons who derive their meeting rights in another way from registered shares must, in order to be able to attend the Extraordinary General Meeting, notify the Board of Directors in advance in writing of their intention to do so on or before November 21, 1996.

October 25, 1996.

II (03998/003/44)

FEVAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.038.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 novembre 1996 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 30 juin 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04003/029/19)

Le Conseil d'administration.

PROFIN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.103.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 novembre 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 30 juin 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04004/029/19)

Le Conseil d'administration.
